

 <p><b>ESCH</b> Secrétariat Annonce publique de la séance : le 19 septembre 2025 Convocation des conseillers : le 19 septembre 2025</p> 	<p style="text-align: center;"><b>Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 26 septembre 2025</b></p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général Excusés : Ben Funck, Liz Braz, Joy Weyrich, Conseillers</p>
--	---

## Le Conseil Communal;

**Objet : 14.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision**

Considérant que par ses délibérations prises entre le 14 juillet au 22 septembre 2025, le collège des bourgmestre et échevins, tenant compte de l'urgence, avait réglementé temporairement la circulation routière dans diverses rues ;

Considérant que ces réglementations d'urgence doivent être confirmées par le conseil communal dans sa prochaine séance, faute de quoi elles deviendraient caduques ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies ;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 58 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Joy Weyrich, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Dejvid Ramdedovic ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**approuve  
à l'unanimité**

les prédites délibérations du collège des bourgmestre et échevins jointes à la présente.

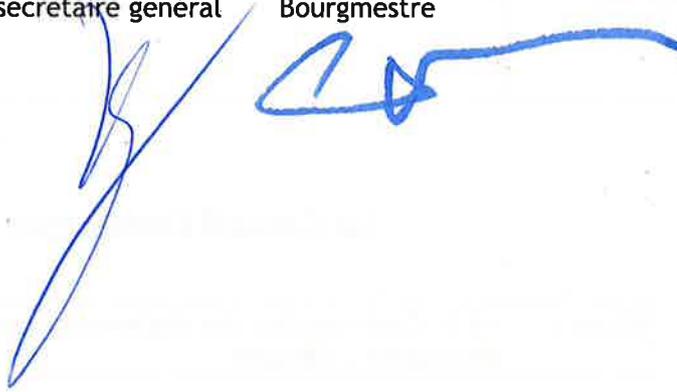
La présente délibération est transmise au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en vue d'y marquer son attache et pour communication au Ministre des Affaires intérieures aux fins d'accomplissement en matière de double approbation ministérielle.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 06/10/2025  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre



**SUIVI DES DELIBERATIONS**

**RELEVÉ DES REGLEMENTS DE CIRCULATION**

**\* Délibérations du Collège des bourgmestre et échevins \***

**du 14 juillet au 22 septembre 2025**

<b>DATE DELIB</b>	<b>RUE + NUMERO</b>	<b>TRAVAUX EFFECTUES</b>	<b>EFFET</b>	<b>MESURE</b>	<b>N°REG</b>
14.07.25	Rue d'Audun	La société Immobilière Steinfort SA réalisera la construction d'une nouvelle résidence dans la rue d'Audun.	21.07.25 (fin prévisible le 26.02.27)	Passage pour piétons	21047/25
08.08.25	Rue du Canal	Mesures mises en place suivant la réunion avec l'ACAIE le 11 juin 2025 (arrêté une première fois par le collège échevinal le 20.06.25) ; préambule détaillant l'urgence arrêté par le collège échevinal le 08.08.25 après refus ministériel du 24.07.25.	09.08.25 (fin prévisible le 30.04.26)	Aires de livraisons	20823/25
22.08.25	Rue du Canal	Mesures de sécurité supplémentaires sur la piste cyclable dans la rue du Canal	25.08.25 (fin prévisible le 26.07.26)	Priorité à la circulation venant en sens inverse	21345/25
25.08.25	Rue de Mondercange	La société momentanée S.M. Cactus effectuera des travaux de raccordement dans la rue de Mondercange	29.08.25 (fin prévisible le 19.12.25)	Route Barrée	21382/25
12.09.25	Rue du Moulin	La société Bonaria-Frères SA exécutera des travaux de réseau dans la rue du Moulin	15.09.25 (fin prévisible le 28.11.25)	Route Barrée	21550/25
12.09.25	Rue du Stade	La société Bonaria-Frères SA exécutera des travaux de réalisation de nouveau raccordement d'eau et suppression de l'ancien raccordement dans le trottoir dans la rue du Stade	23.09.25 (fin prévisible le 30.09.25)	Accès interdit aux piétons	21580/25

**Total = 6**